

# PLAN DE L'OUVRAGE

<b>LEÇON 1</b> <b>LA RÈGLE DE DROIT</b>	27
<b>LEÇON 2</b> <b>L'ORDRE JURIDIQUE, LA SOUVERAINETÉ ET L'ÉTAT DE DROIT</b>	65
<b>LEÇON 3</b> <b>LA PERSONNE</b>	99
<b>LEÇON 4</b> <b>LES DROITS SUBJECTIFS ET LE PATRIMOINE</b>	119
<b>LEÇON 5</b> <b>LES DROITS FONDAMENTAUX ET LEUR PROTECTION JURIDICTIONNELLE</b>	159
<b>LEÇON 6</b> <b>LE DROIT DES CONTRATS</b>	203
<b>LEÇON 7</b> <b>ÉLÉMENTS DE RESPONSABILITÉ EXTRA CONTRACTUELLE</b>	263
<b>LEÇON 8</b> <b>LE PROCÈS CIVIL</b>	299
<b>LEÇON 9</b> <b>ÉLÉMENTS DE DROIT PÉNAL</b>	327
<b>LEÇON 10</b> <b>LA JUSTICE PÉNALE</b>	377
<b>LEÇON 11</b> <b>LE DROIT ADMINISTRATIF</b>	427
<b>LEÇON 12</b> <b>LE FÉDÉRALISME BELGE</b>	455
<b>LEÇON 13</b> <b>LE CONTENTIEUX ADMINISTRATIF</b>	501
<b>LEÇON 14</b> <b>LE DROIT EUROPÉEN</b>	541
<b>LEÇON 15</b> <b>LE DROIT INTERNATIONAL</b>	585
<b>LEXIQUE FRANÇAIS-NÉERLANDAIS</b>	623

# TABLE DES MATIÈRES

<b>Liste des auteurs (par ordre de contribution)</b>	23
<b>Avant-propos</b>	25
<b>LEÇON 1</b>	
<b>LA RÈGLE DE DROIT</b>	27
Introduction	29
1. Définition de la règle de droit	30
2. Structure et destinataires de la règle de droit	30
3. Caractères de la règle de droit	34
3.1. Caractère général et abstrait	34
3.2. Caractère obligatoire	38
3.3. Caractère coercitif	48
3.3.1. La sanction	49
3.3.1.1. Notion	49
3.3.1.2. Catégories	52
3.3.2. La contrainte	59
<b>LEÇON 2</b>	
<b>L'ORDRE JURIDIQUE, LA SOUVERAINETÉ ET L'ÉTAT DE DROIT</b>	65
Introduction	67
1. L'ordre juridique et ses spécificités dans les sociétés occidentales contemporaines	68
2. L'État moderne, la souveraineté et la Nation	70
3. L'État de droit	72
3.1. Respect dû au droit	73
3.1.1. Exigences formelles	73
3.1.2. Exigences substantielles	75
3.2. Idéal démocratique	80
3.3. Séparation des pouvoirs et ordonnancement des règles juridiques	83
3.3.1. Séparation et équilibre des pouvoirs	84
3.3.2. Hiérarchie des règles juridiques	94
3.4. Protection juridictionnelle du citoyen	97
<b>LEÇON 3</b>	
<b>LA PERSONNE</b>	99
Introduction	101
1. La notion de « personne »	102

2.	La personne en droit interne	103
2.1.	La personne physique	103
2.1.1.	La personnalité et la capacité de jouissance	104
2.1.2.	La capacité d'exercice	108
2.2.	La personne morale	112
2.2.1.	La notion de « personne morale »	112
2.2.2.	Les catégories de personnes morales	113
2.2.2.1.	La personne morale de droit public	113
2.2.2.2.	La personne morale de droit privé	113

## **LEÇON 4**

### **LES DROITS SUBJECTIFS ET LE PATRIMOINE** 119

Introduction 122

1.	Le droit subjectif	122
1.1.	La notion de « droit subjectif »	122
1.2.	Les catégories de droits subjectifs	124
1.2.1.	Le droit extrapatrimonial	125
1.2.1.1.	La notion de « droit extrapatrimonial »	125
1.2.1.2.	Les catégories de droits extrapatrimoniaux	129
1.2.2.	Le droit patrimonial	132
1.2.2.1.	La notion de « droit patrimonial »	132
1.2.2.2.	Les catégories de droits patrimoniaux	133
1.2.3.	Le droit intellectuel	142
1.3.	Les sources de droits subjectifs	148
2.	Le patrimoine	151
2.1.	La notion de « patrimoine »	151
2.2.	Les caractéristiques du patrimoine	152

## **LEÇON 5**

### **LES DROITS FONDAMENTAUX ET LEUR PROTECTION JURIDICTIONNELLE** 159

1.	Les droits fondamentaux	162
1.1.	Les principaux textes consacrant les droits fondamentaux	163
1.1.1.	La Constitution belge	164
1.1.1.1.	Origine et dispositions consacrant des droits fondamentaux	164
1.1.1.2.	Les personnes concernées	165
1.1.2.	La Convention européenne des droits de l'homme	165
1.1.2.1.	Origine et dispositions consacrant des droits fondamentaux	165
1.1.2.2.	Les personnes concernées	166

1.1.3.	La Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne	166
1.1.3.1.	Origine et dispositions consacrant des droits fondamentaux	166
1.1.3.2.	Les personnes concernées et le champ d'application de la Charte	167
1.2.	L'articulation à opérer entre les textes de portée juridique consacrant les droits fondamentaux	167
1.2.1.	La hiérarchie des normes entre les textes de portée juridique	167
1.2.2.	Les clauses de subsidiarité reprises dans la Convention européenne des droits de l'homme et dans la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne	169
1.3.	Brève présentation de certains droits fondamentaux	169
1.3.1.	Un droit fondamental central : l'égalité et la non-discrimination	169
1.3.2.	Le noyau dur des droits fondamentaux	171
1.3.2.1.	Le droit à la vie	171
1.3.2.2.	L'interdiction de la torture et des traitements inhumains et dégradants	172
1.3.2.3.	L'interdiction de l'esclavage et du travail forcé	173
1.3.2.4.	La liberté individuelle	173
1.3.2.5.	Les garanties légales en matière répressive	174
1.3.3.	Les droits protecteurs de l'intégrité intellectuelle et morale	176
1.3.3.1.	La liberté linguistique	176
1.3.3.2.	La liberté d'expression	177
1.3.4.	Le droit au respect de la vie privée	177
1.3.4.1.	Le droit à l'autodétermination	178
1.3.4.2.	La protection des données à caractère personnel	179
1.3.4.3.	L'inviolabilité du domicile	180
1.3.5.	Les droits économiques, sociaux et culturels	181
1.3.5.1.	Le droit de propriété	181
1.3.5.2.	Les autres droits fondamentaux sociaux, économiques et culturels	182
1.3.6.	Les droits juridictionnels	183
2.	La protection juridictionnelle des droits fondamentaux	185
2.1.	Un contrôle « diffus » de droits fondamentaux en « concurrence »	185
2.2.	Focus sur la Cour constitutionnelle	189
2.2.1.	La création de la Cour constitutionnelle	189

2.2.2.	La compétence de la Cour constitutionnelle	190
2.2.2.1.	Les normes contrôlées	190
2.2.2.2.	Les normes de contrôle	191
2.2.3.	La saisine de la Cour constitutionnelle et la portée de ses arrêts	193
2.2.3.1.	Le recours en annulation et la demande de suspension	193
2.2.3.2.	La question préjudicielle	194
2.2.4.	Le contrôle du principe d'égalité et de non-discrimination par la Cour constitutionnelle – Illustration	195

## LEÇON 6

### LE DROIT DES CONTRATS

1.	La notion	206
1.1.	La rencontre de volonté en vue de produire des effets juridiques	206
1.2.	L'offre-acceptation	207
2.	La typologie des contrats	208
2.1.	Les contrats synallagmatiques et les contrats unilatéraux	208
2.2.	Les contrats consensuels, réels et solennels	209
2.3.	Les contrats nommés et les contrats innommés	209
2.4.	Les contrats conclus <i>intuitu personae</i>	210
2.5.	Les contrats à titre onéreux et les contrats à titre gratuit	210
2.6.	Les contrats entre personnes privées, les contrats entre entreprises et les contrats de consommation	211
3.	Les principes	212
3.1.	Le principe de l'autonomie de la volonté	212
3.2.	Le principe du consensualisme	214
3.2.1.	Le formalisme de protection	214
3.2.2.	Le formalisme probatoire	215
3.3.	Le principe de la convention-loi	215
3.4.	Le principe de la bonne foi et de l'abus de droit	216
3.4.1.	La bonne foi	216
3.4.2.	L'abus de droit	217
3.5.	Le principe de la relativité du contrat	218
3.5.1.	La stipulation pour autrui	218
3.5.2.	L'action directe	219
3.5.3.	Les ayants droit	220
4.	La formation dynamique du contrat	220
4.1.	Les pourparlers	220
4.2.	Les accords préalables au contrat définitif	221
4.2.1.	L'avant-contrat	221
4.2.2.	La lettre d'intention	221
4.2.3.	L'accord de principe	221

5.	Les conditions de validité du contrat	222
5.1.	Le consentement	222
5.1.1.	L'erreur	222
5.1.1.1.	L'erreur-obstacle	222
5.1.1.2.	L'erreur sur la substance	223
5.1.1.3.	Les éléments communs aux différents types d'erreur	223
5.1.2.	Le dol	225
5.1.2.1.	Les conditions d'application	225
5.1.2.2.	La preuve	226
5.1.2.3.	Les sanctions	226
5.1.3.	La violence	226
5.1.3.1.	Les conditions d'application	227
5.1.3.2.	Un cas particulier : l'état de nécessité	227
5.1.3.3.	La preuve	228
5.1.3.4.	Les sanctions	228
5.1.4.	La lésion	228
5.1.4.1.	La lésion simple	228
5.1.4.2.	La lésion qualifiée	229
5.2.	L'objet	229
5.2.1.	Un objet dans le commerce et possible	230
5.2.2.	Un objet déterminé ou déterminable	230
5.2.2.1.	La détermination de l'objet par un tiers ou par une partie	230
5.2.2.2.	La fixation unilatérale de l'objet résultant des usages	231
5.2.2.3.	La modification unilatérale du contrat par une partie en cours d'exécution	231
5.2.2.4.	Les choses futures	231
5.2.2.5.	Les contrats-cadres	232
5.3.	La cause	232
5.4.	La capacité	233
6.	L'ordre public, les bonnes mœurs et les lois impératives	234
7.	Les principes d'interprétation des contrats	235
7.1.	La nécessaire interprétation	235
7.2.	Les règles d'interprétation	236
7.2.1.	La recherche de la commune intention des parties	236
7.2.2.	L'effet donné au contrat	236
7.2.3.	Les usages comme complément du contrat	237
7.2.4.	Les règles de l'art	238
7.2.5.	L'interprétation en faveur du débiteur	238
8.	Les modalités de l'obligation	239
8.1.	Le terme	239
8.2.	La condition	239

9.	L'exécution	241
9.1.	Le paiement	241
9.1.1.	Un acte juridique unilatéral	241
9.1.2.	Le bénéficiaire du paiement	241
9.1.3.	L'objet du paiement et la dation en paiement	243
9.2.	La responsabilité contractuelle	243
9.2.1.	L'étendue des obligations : l'obligation de moyens et l'obligation de résultat	243
9.2.2.	L'obligation de garantie	245
9.2.3.	La clause d'exonération ou de limitation de responsabilité	245
9.3.	Les événements perturbateurs	245
9.3.1.	La force majeure	245
9.3.2.	L'imprévision	246
9.3.3.	La distinction entre les deux événements perturbateurs	247
10.	L'inexécution	247
10.1.	La mise en demeure	247
10.1.1.	La sommation	247
10.1.2.	Les formes	248
10.1.3.	Les effets	248
10.2.	L'exécution en nature et l'exercice des moyens de contrainte sur la personne ou le patrimoine du débiteur	249
10.3.	Les dommages et intérêts	249
10.4.	La clause pénale	250
10.5.	La résolution judiciaire	251
10.5.1.	Les conditions d'application	251
10.5.2.	L'appréciation de la gravité	252
10.5.3.	Les effets	252
10.5.4.	Nul ne peut se faire justice à soi-même ? L'exception d'inexécution	253
10.5.4.1.	La suspension	253
10.5.4.2.	Les conditions d'application	254
10.5.4.3.	Les effets	254
11.	Les obligations postcontractuelles	255
12.	La prescription	256
13.	Quelques contrats spéciaux	257
13.1.	La vente	257
13.1.1.	Le transfert de propriété contre paiement d'un prix	257
13.1.2.	Les obligations du vendeur	258
13.1.3.	Les obligations de l'acheteur	259
13.2.	Le contrat d'entreprise	259
13.2.1.	La prestation de services	259
13.2.2.	Les obligations des parties	260

13.3. Le mandat	260
13.3.1. L'accomplissement d'actes juridiques	260
13.3.2. Les obligations des parties	261

## LEÇON 7

<b>ÉLÉMENTS DE RESPONSABILITÉ EXTRA CONTRACTUELLE</b>	263
1. Généralités	265
1.1. Introduction	265
1.2. Distinctions fondamentales	266
1.2.1. Responsabilité pénale	266
1.2.2. Responsabilité civile	266
1.2.2.1. Responsabilité extracontractuelle	266
1.2.2.2. Responsabilité contractuelle	267
1.2.2.3. Concours des responsabilités contractuelle et extracontractuelle	267
2. Les principes généraux de la responsabilité extracontractuelle	269
2.1. Éléments constitutifs	269
2.1.1. La faute	269
2.1.1.1. Sources de la norme de conduite	270
2.1.1.2. L'imputabilité ou le comportement libre et conscient	271
2.1.1.3. La prévisibilité du dommage	272
2.1.2. Le dommage	273
2.1.3. Le lien causal entre le fait générateur et le dommage	274
2.2. La preuve	276
2.2.1. La charge de la preuve	276
2.2.2. Les modes de preuve	277
2.3. Conséquences de la responsabilité	277
2.3.1. Le principe de la réparation	277
2.3.2. Les types de réparation	278
2.3.3. Pluralité de fautes : condamnation <i>in solidum</i> à procéder à la réparation	279
3. Hypothèses particulières de responsabilité extracontractuelle	280
3.1. Régimes particuliers de responsabilité du fait d'autrui issus du Code civil	280
3.1.1. Responsabilité des pères et mères	281
3.1.1.1. Fondement	281
3.1.1.2. Conditions	281
3.1.1.3. Conséquences	283
3.1.2. Responsabilité des maîtres et commettants	283
3.1.2.1. Fondement	283
3.1.2.2. Conditions	284
3.1.2.3. Conséquences	285



3.1.3.	Responsabilité des instituteurs et artisans	286
3.1.3.1.	Fondement	286
3.1.3.2.	Conditions	286
3.1.3.3.	Conséquences	287
3.1.4.	Finale de l'article 1384 du Code civil	288
3.2.	Régimes particuliers de responsabilité du fait des choses issus du Code civil	289
3.2.1.	Responsabilité du gardien d'une chose affectée d'un vice	289
3.2.1.1.	Fondement	289
3.2.1.2.	Conditions	289
3.2.1.3.	Conséquences	290
3.2.2.	Responsabilité du fait des animaux	291
3.2.2.1.	Fondement	291
3.2.2.2.	Conditions	292
3.2.2.3.	Conséquences	292
3.2.3.	Responsabilité du fait des bâtiments en ruine	293
3.2.3.1.	Fondement	293
3.2.3.2.	Conditions	293
3.2.3.3.	Conséquences	294
3.3.	Régime particulier de responsabilité des personnes atteintes d'un trouble mental	294
3.3.1.	Fondement	294
3.3.2.	Conditions	295
3.3.3.	Conséquences	295
3.4.	Autres exemples de régimes particuliers de responsabilité	295
3.4.1.	Les troubles du voisinage	296
3.4.2.	La responsabilité du fait des produits défectueux	296

## LEÇON 8

### LE PROCÈS CIVIL

		299
	Introduction	301
1.	Organisation des juridictions civiles	302
1.1.	Organigramme	304
1.2.	Juridictions du premier degré	304
1.2.1.	Critères servant à déterminer la compétence des juridictions du premier degré	305
1.2.2.	Tribunal de première instance	306
1.2.3.	Justice de paix	308
1.2.4.	Tribunal de police	308
1.2.5.	Tribunal de l'entreprise	309
1.2.6.	Tribunal du travail	309

1.3.	Juridictions du deuxième degré	310
1.3.1.	Notion d'appel et ses conditions	310
1.3.2.	Tribunal de première instance, cour d'appel et cour du travail	311
1.4.	Cour de cassation	312
2.	Procédure civile	312
2.1.	Principales étapes du déroulement d'une procédure civile	313
2.1.1.	Introduction de l'instance	314
2.1.1.1.	Mode introductif d'instance de droit commun : la citation	314
2.1.1.2.	Audience introductive d'instance	314
2.1.1.3.	Débats succincts	315
2.1.2.	Mise en état	316
2.1.2.1.	Typologie des mises en état	316
2.1.2.2.	Échange des conclusions et pièces	317
2.1.3.	Audience de plaidoirie	318
2.1.4.	Décision	319
2.1.4.1.	Typologie des décisions	319
2.1.4.2.	Obligation de motivation des jugements et arrêts	320
2.1.4.3.	Principe de l'autorité de la chose jugée	320
2.1.5.	Voies de recours	320
2.1.5.1.	Opposition et appel	321
2.1.5.2.	Pourvoi en cassation	321
2.2.	Quelques principes directeurs du procès civil	322
2.2.1.	Principe d'impartialité et d'indépendance du juge	322
2.2.2.	Principe dispositif	323
2.2.3.	Principe du contradictoire et de l'égalité des armes	324
2.2.4.	Principe de célérité et d'économie de procédure	325
2.2.5.	Principe de loyauté procédurale	326

## LEÇON 9

### ÉLÉMENTS DE DROIT PÉNAL

	Introduction	327
	Introduction	329
1.	L'infraction et ses éléments constitutifs	332
1.1.	L'élément légal	332
1.1.1.	Le principe de légalité des incriminations et des peines	333
1.1.2.	Les causes de justification	334
1.1.2.1.	L'ordre ou l'autorisation de la loi	335
1.1.2.2.	L'ordre de l'autorité	336
1.1.2.3.	La légitime défense	336
1.1.2.4.	L'état de nécessité	338

1.2.	L'élément matériel	339
1.2.1.	Une action ou une omission	339
1.2.2.	Les composants de l'élément matériel et les circonstances aggravantes	340
1.2.3.	La tentative punissable	340
1.2.3.1.	Infraction inachevée <i>vs</i> infraction manquée	341
1.2.3.2.	Les conditions de la tentative punissable	341
1.2.3.3.	La répression de la tentative punissable	343
1.3.	L'élément moral	343
1.3.1.	L'élément fautif	343
1.3.2.	Les causes de non-imputabilité	346
1.3.2.1.	L'ignorance ou l'erreur invincible	346
1.3.2.2.	La contrainte irrésistible	347
1.3.2.3.	La minorité	348
1.3.2.4.	Le trouble mental	349
2.	L'infraction et ses catégories	350
2.1.	La classification tripartite des infractions	350
2.1.1.	Le critère de répartition	350
2.1.1.1.	La contravention	351
2.1.1.2.	Le délit	351
2.1.1.3.	Le crime	352
2.1.2.	Application du critère de répartition : peine théorique/ peine concrète	352
2.2.	Les infractions selon leur objet	353
2.2.1.	L'infraction politique	353
2.2.2.	L'infraction de presse	354
3.	L'auteur de l'infraction	355
3.1.	Les sujets	355
3.1.1.	La personne physique	355
3.1.2.	La personne morale	356
3.2.	La participation punissable	357
3.2.1.	Les conditions de la participation punissable	358
3.2.1.1.	L'existence d'un crime, d'un délit ou d'une tentative punissable	358
3.2.1.2.	La volonté du participant de s'associer à la commission de l'infraction	359
3.2.1.3.	L'utilisation d'un des modes de participation prévus par la loi	360
3.2.2.	Les formes de la participation	360
3.2.2.1.	La corréité	360
3.2.2.2.	La complicité	362
3.2.3.	Incidence de la distinction	363

4.	La peine	364
4.1.	Notions et caractéristiques	364
4.2.	Les éléments influençant la peine	365
4.2.1.	Les circonstances aggravantes	365
4.2.2.	Les circonstances atténuantes	366
4.2.2.1.	Correctionnalisation et contraventionnalisation	366
4.2.2.2.	Réduction de peine en l'absence de correctionnalisation ou contraventionnalisation	368
4.2.3.	Les causes d'excuse	369
4.2.4.	Le concours	369
4.2.4.1.	Le concours matériel d'infractions	370
4.2.4.2.	Le concours idéal d'infractions	370
4.2.5.	La récidive	372
4.3.	Les mesures ou décisions alternatives à la peine privative de liberté	372
4.3.1.	La suspension, le sursis et la probation	373
4.3.2.	La peine de travail	374
4.3.3.	La peine de probation	375
4.3.4.	La simple déclaration de culpabilité	375
4.3.5.	La peine de surveillance électronique	376

## LEÇON 10

### LA JUSTICE PÉNALE

	LA JUSTICE PÉNALE	377
	Introduction	379
1.	Les principes directeurs de la procédure pénale	380
1.1.	L'indépendance et l'impartialité	380
1.2.	La séparation des fonctions	382
1.3.	La procédure mixte : inquisitoire et accusatoire	383
1.4.	Le droit à un procès équitable	384
1.5.	La présomption d'innocence	385
1.6.	Les droits de la défense	387
1.7.	La publicité des audiences	389
1.8.	Le délai raisonnable	389
2.	L'exercice de l'action publique	391
2.1.	Caractéristiques de l'action publique	392
2.2.	La poursuite de l'infraction et l'enquête pénale	395
2.2.1.	La découverte des infractions et la décision de poursuivre	395
2.2.2.	L'information	398
2.2.2.1.	Définition	399
2.2.2.2.	Les actes d'information	399
2.2.2.3.	La mini-instruction	400
2.2.2.4.	La fin de l'information	402

2.2.3.	L'instruction	403
2.2.3.1.	Définition	403
2.2.3.2.	Les actes d'instruction	405
2.2.3.3.	La détention préventive	405
2.2.3.4.	La clôture de l'instruction	408
2.2.3.5.	Le contrôle de l'instruction par la chambre des mises en accusation	411
2.3.	La phase de jugement	412
2.3.1.	L'organisation judiciaire	412
2.3.2.	Le déroulement du procès pénal et le délibéré, la question de la preuve	415
2.3.3.	Le jugement	419
2.3.4.	Les voies de recours	420
2.3.4.1.	Les voies de recours ordinaires : l'opposition et l'appel	421
2.3.4.2.	Le recours en cassation	424

## LEÇON 11

### LE DROIT ADMINISTRATIF

16		427
1.	L'objet et les spécificités du droit administratif	429
1.1.	Les prérogatives propres à l'action administrative	430
1.1.1.	Le pouvoir d'adopter des décisions unilatérales	430
1.1.2.	Le pouvoir de coercition	431
1.1.3.	Le privilège de l'immunité d'exécution	431
1.2.	Les actes administratifs	432
1.2.1.	Les actes administratifs unilatéraux	432
1.2.1.1.	Les actes administratifs unilatéraux réglementaires	432
1.2.1.2.	Les actes administratifs unilatéraux individuels	433
1.2.1.3.	L'intérêt de la distinction	433
1.2.2.	Les actes administratifs bilatéraux	434
1.2.2.1.	Les contrats de concession	434
1.2.2.2.	Les contrats de marchés publics	436
1.2.2.3.	Les contrats de gestion	437
1.3.	Les autorités administratives et leurs administrations	438
1.3.1.	Au niveau de l'autorité fédérale et des collectivités fédérées	438
1.3.1.1.	Les autorités administratives et leurs administrations relevant directement de ces collectivités politiques	438
1.3.1.2.	Les organismes d'intérêt public	439

1.3.2.	Au niveau des collectivités subordonnées	440
1.3.2.1.	Les autorités administratives et leurs administrations relevant directement des collectivités politiques	440
1.3.2.2.	Les organismes d'intérêt public	441
2.	Quelques règles d'application générale en droit administratif	441
2.1.	La compétence matérielle des autorités administratives	442
2.1.1.	Le principe : les pouvoirs d'attribution	442
2.1.2.	L'exception : la délégation de pouvoir	442
2.2.	La motivation des actes administratifs	443
2.2.1.	La motivation au fond	443
2.2.2.	La motivation formelle	444
2.3.	Les principes généraux de droit administratif	445
2.3.1.	Le principe de la hiérarchie des normes	446
2.3.2.	Les lois du service public	446
2.3.2.1.	Le principe de mutabilité des services publics	446
2.3.2.2.	Le principe de continuité du service public	447
2.3.2.3.	L'égalité des usagers	447
2.3.3.	Les principes de bonne administration	448
2.3.4.	Le principe des droits de la défense et le principe d'audition préalable	448
2.3.4.1.	Le principe des droits de la défense	448
2.3.4.2.	Le principe d'audition préalable	449
2.3.5.	Le principe de non-rétroactivité des actes administratifs	450
2.4.	La transparence administrative	450
2.5.	Les polices administratives et les sanctions administratives	451
2.5.1.	Les polices administratives	452
2.5.2.	Les sanctions administratives	452

## **LEÇON 12**

	<b>LE FÉDÉRALISME BELGE</b>	455
1.	Perspective historique	458
2.	Le paysage institutionnel belge	462
3.	L'Autorité fédérale	465
3.1.	Les compétences	466
3.2.	Les organes	467
3.2.1.	Le Parlement fédéral	467
3.2.2.	Le gouvernement fédéral	468
4.	Les Communautés	469
4.1.	Évolutions	469
4.2.	Les compétences des Communautés	471
4.2.1.	La culture	471
4.2.2.	L'enseignement	472
4.2.3.	Les matières personnalisables	472

4.2.4.	L'emploi des langues	474
4.2.5.	La recherche scientifique et les relations internationales se rapportant aux matières communautaires	474
4.3.	La Communauté française	475
4.3.1.	Le Parlement de la Communauté française	476
4.3.2.	Le gouvernement de la Communauté française	476
4.4.	La Communauté flamande	477
4.4.1.	Le Parlement flamand	478
4.4.2.	Le gouvernement flamand	479
4.5.	La Communauté germanophone	479
4.5.1.	Le Parlement de la Communauté germanophone	480
4.5.2.	Le gouvernement de la Communauté germanophone	481
5.	Les Régions	481
5.1.	Évolutions	481
5.2.	Les compétences des Régions	483
5.3.	La Région wallonne	483
5.3.1.	Le Parlement wallon	485
5.3.2.	Le gouvernement wallon	485
5.4.	La Région de Bruxelles-Capitale	485
5.4.1.	Le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale	487
5.4.2.	Le gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale	488
6.	Les Commissions communautaires	489
6.1.	Évolutions	489
6.2.	La Commission communautaire française (COCOF)	491
6.2.1.	Les compétences	491
6.2.2.	Les organes	492
6.3.	La Commission communautaire flamande – <i>Vlaamse Gemeenschapscommissie</i> (VGC)	493
6.3.1.	Les compétences	493
6.3.2.	Les organes	493
6.4.	La Commission communautaire commune (COCOM)	494
6.4.1.	Les compétences	494
6.4.2.	Les organes	495
7.	Mécanismes de coopération et de règlement des conflits entre l'Autorité fédérale, les Communautés et les Régions	496
7.1.	Les accords de coopération	496
7.2.	Les conférences interministérielles	497
7.3.	Les conflits d'intérêts	497
7.3.1.	Les conflits d'intérêts entre gouvernements	498
7.3.2.	Les conflits d'intérêts entre assemblées	498
7.4.	Les conflits de compétences	498

## LEÇON 13

### LE CONTENTIEUX ADMINISTRATIF

Introduction	503
1. Le contrôle par des médiateurs institutionnels	504
2. Les contrôles administratifs	506
2.1. Les recours administratifs	506
2.2. Les contrôles de tutelle	508
3. Les contrôles juridictionnels	511
3.1. Un contentieux « éclaté »	511
3.1.1. Un peu d'histoire	511
3.1.2. Le contrôle des droits subjectifs	515
3.1.3. Le contrôle objectif de légalité	521
3.2. Focus sur le Conseil d'État de Belgique	528
3.2.1. Le contentieux de l'annulation ou de l'excès de pouvoir (art. 14, §§ 1 <sup>er</sup> et 3, lois coordonnées sur le Conseil d'État)	528
3.2.2. Le contentieux de la cassation administrative (art. 14, § 2, lois coordonnées sur le Conseil d'État)	536
3.2.3. Le plein contentieux (art. 16, lois coordonnées sur le Conseil d'État)	538
3.2.4. Le contentieux de l'indemnité (art. 11, lois coordonnées sur le Conseil d'État)	539

## LEÇON 14

### LE DROIT EUROPÉEN

1. De la CECA au traité de Lisbonne	543
2. Une construction juridique particulière	546
2.1. L'absence d'un caractère étatique	547
2.2. L'Union en tant qu'organisation internationale <i>sui generis</i>	548
2.2.1. Une association d'États membres	548
2.2.1.1. L'adhésion	548
2.2.1.2. Le retrait	549
2.2.1.3. La suspension de certains droits	550
2.2.2. Les compétences de l'Union européenne	551
2.2.2.1. L'attribution des compétences	551
2.2.2.2. La typologie des compétences de l'Union eu- ropéenne	553
2.2.2.3. Les conditions d'exercice des compétences	555
2.2.3. Les institutions de l'Union européenne	558
2.2.3.1. Le Parlement européen	558
2.2.3.2. Le Conseil européen	559
2.2.3.3. Le Conseil de l'Union européenne	561
2.2.3.4. La Commission européenne	563



3.	Les sources du droit de l'Union européenne	565
3.1.	Le droit primaire	565
3.2.	Le droit dérivé	567
3.2.1.	Les actes de droit dérivé	568
3.2.1.1.	Le règlement	569
3.2.1.2.	La directive	570
3.2.1.3.	Les décisions	571
3.2.1.4.	Les recommandations et les avis	571
3.2.2.	Les procédures législatives	571
3.2.2.1.	La procédure législative ordinaire	572
3.2.2.2.	Les procédures législatives spéciales	573
3.3.	La relation entre le droit de l'Union européenne et les droits nationaux	574
3.3.1.	La primauté	574
3.3.2.	Effet direct	575
3.3.2.1.	Effet direct des dispositions du droit primaire	576
3.3.2.2.	Effet direct des dispositions de droit dérivé	576
4.	Le Contentieux européen	578
4.1.	La Cour de justice de l'Union européenne	579
4.2.	Le recours en manquement	580
4.3.	Le recours en annulation	581
4.4.	Le renvoi préjudiciel	582
4.5.	La responsabilité des États membres pour violation du droit de l'Union européenne	583

## LEÇON 15

### LE DROIT INTERNATIONAL

	Introduction	585
		587
1.	Les sujets du droit international	594
1.1.	Les États	595
1.2.	Les organisations internationales	599
1.3.	Les personnes physiques et morales	601
2.	Les sources du droit international	601
2.1.	Les traités	602
2.2.	La coutume internationale	605
2.3.	Les principes généraux de droit international	608
2.4.	Les actes unilatéraux	609
3.	La responsabilité des États et des organisations internationales	610
3.1.	Le fait internationalement illicite	611
3.1.1.	La violation de l'obligation internationale	611
3.1.2.	L'attribution de la violation	612
3.1.3.	Les circonstances excluant l'illicéité	614
3.2.	Les conséquences juridiques de la responsabilité	614
3.3.	Les contre-mesures	616

4.	Le règlement pacifique des différends et l'emploi de la force	617
4.1.	Le règlement pacifique des différends	617
4.1.1.	L'arbitrage	618
4.1.2.	La Cour internationale de Justice	619
4.2.	L'interdiction du recours à la force et ses exceptions	620
	<b>LEXIQUE FRANÇAIS-NÉERLANDAIS</b>	623